

- à 4.00 heures, Notre-Dame-du-Perpétuel-  
à 10.00 heures, Saint-Henri. [Secours.  
à 2.30 heures, Sainte-Clotilde.  
à 4.00 heures, Saint-Thomas.  
à 10.00 heures, Sainte-Elisabeth.  
à 2.30 heures, Saint-Zotique.  
à 4.00 heures, Saint-Joseph.  
à 10.00 heures, Sainte-Cunégonde.  
à 2.30 heures, Saint-Irénée.  
à 4.00 heures, Saint-Léon-de-Westmount.  
27, samedi, à 10.00 heures, Saint-Pascal-Baylon.  
à 2.30 heures, Notre-Dame-des-Neiges.  
à 4.00 heures, Notre-Dame-de-Grâce.  
29, lundi, à 10.00 heures, Saint-Viateur.  
à 2.30 heures, Sainte-Madeleine.  
30, mardi, à 10.00 heures, Saint-Alphonse.  
à 2.30 heures, Notre-Dame-du-Saint-Rosaire.  
Mai.— 1, mercredi, à 10.00 heures, Sainte-Philomène.  
à 2.30 heures, Saint-François-Solano.

---

## PENSION SAINTE-EUPHRASIE

---

### Œuvre de charité

---

**Q**N nous communique, et nous publions volontiers, la notice suivante, d'ailleurs très explicite et fort éloquente, sur l'œuvre de charité dite *Pension Sainte-Euphrasie*, du nom de la vénérable Fondatrice des Soeurs du Bon-Pasteur d'Angers. Les sous-titres du fascicule indiquent qu'il s'agit d'une œuvre autorisée par la Législature Provinciale, d'un hôpital, strictement privé, pour *Dames victimes de l'alcool et des narcotiques*. Les plus hautes autorités, celles du gouvernement, de la magistrature et de la faculté, s'entendent pour louer cette initiative d'intelligente et discrète charité qu'ont voulu tenter nos dévouées Soeurs du Bon-Pasteur. Nous reproduisons ici la lettre d'approbation que donnait Mgr l'archevêque, à la date du 17 février dernier.